



Syndicat de Défense des Policiers Municipaux

CONGRES NATIONAL DE LA POLICE TERRITORIALE ©

1^{er} syndicat national professionnel – 300 sections locales – 70 délégations – revue nationale 15000 ex.

09 janvier 2015.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu de réunion au Ministère de l'Intérieur

Le SDPM a été reçu, ce matin, pendant plus d'une heure par le Cabinet du Ministre de l'Intérieur, présidé par M. Pascal HURTAULT. Le rendez-vous initié à l'origine à 15h00, a été déplacé hier soir, pour aujourd'hui à 11h00.

Le Ministre s'est excusé de ne pouvoir assister à l'entretien, en raison des circonstances, mais il a demandé que lui soit effectué un compte-rendu fidèle de l'entretien.

Le Ministre a fait indiquer qu'il soutenait la profession, qui est un acteur essentiel de la profession.

Néanmoins, le Ministère ne semble pas prendre la mesure de la gravité de la situation et des risques qu'encourent les Policiers Municipaux qui sont désarmés sur la voie publique.

Le Ministère évoque les radios communes avec les forces d'état pour protéger les Policiers Municipaux, qui pourraient se retirer du terrain en cas de danger (sic). Le Ministère semblait indiquer qu'il n'était pas de la compétence des Policiers Municipaux de participer à lutte contre la délinquance (re-sic !!??).

Le SDPM a affirmé du contraire et de la nécessité d'armer d'urgence les Policiers Municipaux, de manière généralisée, sous peine de colère massive au sein de la profession, qu'il ne pourrait bien entendu empêcher.

Le SDPM a rappelé que les policiers municipaux sont les premiers intervenants sur la voie publique et qu'ils sont souvent envoyés sur les interventions par les forces d'état.

Dans les prochaines heures, le cabinet du Ministre échangera par email et par téléphone avec le SDPM pour évoquer la mise en place des obsèques de notre camarade, Clarissa Jean-Philippe, notamment. Il a été indiqué, que notre collègue aurait une décoration à titre posthume.

Bien entendu, le Syndicat n'est pas du tout satisfait des positions actuelles du Ministère. Compte-tenu du danger, encore actuel, il demande à tous les Policiers Municipaux, non armés, notamment en Ile de France, de se retirer de la voie publique en faisant valoir leur droit de retrait.

Le Bureau National.



WWW.SDPM.NET